

Conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du Louvre**Séance du 17 juin 2022****DELIBERATION****Avenant à la convention d'occupation du domaine public pour
l'exploitation de la librairie boutique**

Vu l'article 17-8° du décret n°92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement public du musée du Louvre ;

Article 1. Le conseil d'administration de l'établissement public du musée du Louvre approuve, sous la forme d'un avenant n°5, la prolongation de la convention d'occupation et d'exploitation d'espaces commerciaux sur le domaine public du musée du Louvre (exploitation librairie-boutique) conclue le 5 octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2024 ; ainsi que le règlement du montant total des travaux d'installation du comptoir temporaire dit Napoléon Bas, réalisés par la Rmn-GP, à savoir cinquante et un mille quatre cent cinquante-cinq euros hors taxes (51 455 € HT).

Article 2. Le conseil d'administration approuve le principe d'une négociation sur les modalités financières de la convention dont l'issue lui sera présentée pour information.

Laurence des Cars

Présidente du conseil d'administration